



Le calcul du nombre de congés payés!

Par **chounette91**, le **15/11/2010** à **13:18**

Bonjour, rnje vais employer une personne en tant qu'aide familial à mon domicile, elle effectuera le repassage ainsi que la garde de mes enfants la nuit. rnje l'emploi au maximum 10 jours par mois, et au minimum 2 jours. rncomment je dois faire pour calculer le nombre de congé payé qu'elle aura droit! si elle travail que 2 jours par mois, elle aura droit à ses 2.5 jours?rnfaut il un nombre de jours minimum par mois pour qu'elle obtienne ces 2.5 jours?rnmerci par avance

Par **DSO**, le **15/11/2010** à **19:52**

Bonsoir, rn rnVotre manière de faire n'est pas légale, vous devez définir un nombre d'heures régulier à votre salariée avec un planning prévu à l'avance. rn rnCdt, rnDSO

Par **chounette91**, le **15/11/2010** à **20:17**

en fait le planning se fera le 25 du mois pour le mois suivant! rnles horaires seront toujours les memes 20h00 - 07h00. rnseul les jours seront differends! rn rnavec nos métiers et nos horaires, il ne sera difficile de faire autrement! rn sachant que du mois de janvier à décembre on aura besoin de cette personne au total 96 jours environs! rn rnmerci de m'aider car je vois pas comment je vais faire!

Par **L expert social**, le **22/11/2010** à **10:20**

Bonjour,

Tout salarié se voit accorder un droit au congé dès lors qu'il a travaillé chez le même employeur pendant un temps équivalent à un minimum de 10 jours de travail.

Vous trouverez réponse à l'ensemble de vos interrogations concernant le calcul des congés payés sur le site suivant:

http://www.l-expert-comptable.com/gestion-du-personnel/absences-et-conges-du-salarie/quelles-sont-les-obligations-en-matiere-de-conges-payes_209.html

Bien cordialement,